AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1439
FR0000062168-FS0563

27 septembre 2013

Déclarations de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HOLOGRAM INDUSTRIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 septembre 2013, la société par actions simplifiée Surys (22 avenue de l'Europe, Bussy Saint-Georges, 77607 Marne La Vallée Cedex 3)[1] a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 septembre 2013, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société HOLOGRAM INDUSTRIES et détenir 4 887 868 actions représentant autant de droits de vote, soit 90,02% du capital et 90,003% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions HOLOGRAM INDUSTRIES sur le marché.

[1] Contrôlée directement et indirectement à 85,91% par Monsieur Hugues Souparis (les FCPR Abenex IV et Abenex Entrepreneurs IV représentés par leur société de gestion Abénex Capital détiennent 14,09% du capital et des droits de vote de Surys). Il est rappelé que Monsieur Hugues Souparis et FCPR Abenex IV et Abenex Entrepreneurs IV sont liés par un pacte d'actionnaires signé le 21 juin 2013 (cf. D&I 213C0822 du 2 juillet 2013).

[2] Sur la base d'un capital composé de 5 429 546 actions représentant 5 430 794 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.